

Le Militant

SNUipp / FSU - Territoire de Belfort



Novembre 2007

MENSUEL N°21 - nouvelle série - 2,50 € le numéro

Envoi à syndiqué(e)s et écoles

Édito

Après le 18, le 20 !

Le succès du 18, nous avons raison d'y croire dans notre petit Territoire, a contraint à l'action ceux qui veulent ne rien faire ou négocier des petits bouts. La réunion de la FP du 23 octobre a décidé d'un commun accord d'une journée de **grève nationale le 20 novembre prochain**.

Il s'agit pour nous maintenant de poursuivre ce que nous avons entamé le 18. Le 20 novembre ne peut être LA grève de 24h qui dédouane d'une inaction prolongée. La question reste bien, de construire dans l'éducation nationale, en convergence chaque fois que c'est possible avec d'autres secteurs ce mouvement social qui permettra enfin de reprendre la main face à un gouvernement qui choisit ses terrains d'affrontements.

L'affrontement est inévitable; reste, si possible, à choisir le meilleur terrain et le meilleur tempo pour gagner.

Dans cette période de régressions ou nous sommes tous frappés de toutes parts (dans le territoire suppression du TGI, grève des internes à l'hôpital, dans l'éducation nombre de postes insuffisants, moyens en baisse, formation continue réduite à une peau de chagrin, réseaux incomplets, absences non remplacées...). Ne nous laissons pas abattre, valorisons ce qui doit l'être : réjouissons nous du succès des manifs RESF, de celles contre la loi Hortefeux sans oublier le succès de la manif Florimond à Aix.

Venez tous nous rejoindre dans la lutte.... à nous de faire du 20 novembre, après le 18 octobre une autre marche de la construction du mouvement inter-professionnel, que nous voulons...

Véronique BEAU

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp90. Conformément à la loi du 8/1/78, vous pouvez avoir accès et faire rectifier les informations vous concernant. Il suffit de vous adresser au SNUipp90, salle 350 Maison du Peuple, 90020 BELFORT cedex.

Titre: Le Militant
Éditeur: SNUipp90
Maison du Peuple 90020
BELFORT cedex
Directeur de publication:
ESCAFFIT
Imprimé par:
SNUipp90
Dépôt légal:
mois ci-contre
CPPAP 0910507477

Dispensé de timbrage **BELFORT CTC**

Le Militant

Salle 350
Maison du Peuple
90020 BELFORT cedex

déposé le:
2/11/07

Sommaire

- Page 1: Éditorial
- Page 2: Reportage: la parole à un collègue
- Page 3,4: Boîte à outils - ZEP et maternelle -
- Page 5,6: Le SNU à l'IA: CAPD, CDEN, audience
- Page 7, 8: Pleins feux sur... la sécu
- Page 9: Réunion d'Info syndicale
- Page 10: RESF et brèves
- Page 11: Grève: après le 18, le 20!
- Page 12: Samedi libéré
- Page 13: Bulletin d'adhésion
- Page 14: Agenda et coin jeux



Grève nationale Fonction Publique
20 novembre

✉ Salle 350 - Maison du Peuple
Place de la Résistance
90020 BELFORT cedex
Permanence mardi après l'école

☎ 03 84 21 49 57
FAX 03 84 21 30 79
@ snu90@snuipp.fr
🌐 <http://90.snuipp.fr>





ENSEIGNER EN PRISON

Professeur des écoles en UPI, Frédéric ESCAFFIT enseigne également à la Maison d'Arrêt de Belfort. Il nous fait part de son expérience...

Quand as-tu débuté ta carrière dans la « pénitentiaire » ?

C'était en 1994. J'étais alors instituteur en SEGPA, et un collègue m'a proposé de le rejoindre dans l'équipe d'enseignants. J'ai passé un entretien (comme pour tous les postes à profil) et j'ai intégré l'équipe.

Vous êtes donc plusieurs profs à intervenir ?

Oui, nous sommes actuellement 3 professeurs des écoles et un professeur d'anglais. Je suis chargé d'organiser ces enseignements (cette fonction s'appelle RLE = Responsable Local d'Enseignement). L'année s'étale sur 41 semaines car nous intervenons aussi sur le temps des 'petites vacances'. On arrive à 10h de cours par semaine au total.

Peux-tu brosser un portrait robot de tes élèves ?

C'est difficile. On ne devrait avoir que des « prévenus », ou personnes condamnées à de courtes peines. La surpopulation et la congestion de l'appareil judiciaire font que les profils sont mélangés. Les gars sont tous majeurs et l'inscription se fait sur la base du volontariat. Ils sont plutôt jeunes, peu diplômés et peu

qualifiés.

Certains préparent-ils des examens par exemple ?

Tout à fait. Même si notre mission principale reste la lutte contre l'illettrisme, il arrive fréquemment que des personnes détenues soient dans un cursus bac ou études supérieures. On est alors chargé de faire du tutorat, de suivi par le CNED ou le télé-enseignement proposé par les facultés. Plus largement, on a de plus en plus de demandes d'inscription aux épreuves théoriques des CAP BEP.

Quels sont les cours proposés ?

Français, Maths, Informatique et Anglais pour le moment. Notre priorité est de faire venir (et surtout revenir !) les détenus à bas niveaux. Le CFG (Certificat de Formation Générale) est un diplôme (1^{er} niveau du CAP) qui est un bon support pour motiver et faire réussir les élèves ayant quitté le système scolaire précocement. Nous sommes aussi là pour conseiller, orienter, donner un coup de main pour la préparation à « la sortie ».

Les conditions matérielles doivent être « spartiates » j'imagine...

Nous sommes 'invités' par l'Administration Pénitentiaire. Celle-ci a aménagé

une salle de cours qui peut accueillir 8 ou 9 personnes. 5 postes informatiques sont installés et la classe est claire. Les conditions sont assez bonnes en réalité. Ce sont plutôt les moyens humains qui font défaut. Sur 40 détenus en moyenne incarcérés, la moitié s'inscrit aux cours. Cela demande une offre de formation plus complète. On ne peut avoir le discours bien pensant et si répandu du type « mettre à profit le temps de détention pour assurer la réinsertion » et ne pas mettre les moyens en face pour véritablement remettre le pied à l'étrier. Tous ont le désir de s'en sortir, c'est flagrant...

Qu'est-ce qui peut être attirant dans « l'école en prison » ?

Je crois qu'il faut aimer avant tout la formation aux adultes, c'est un point important. C'est vrai qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est un milieu à part : il est stressant pour tout le monde d'être enfermé. Mais l'intérêt est de continuer l'enseignement, même dans les milieux fermés : en forêt guyanaise, à l'hôpital et donc en prison. C'est le challenge des agents du service public.

Rassemblement pour le Tribunal de Grande Instance du samedi 20 octobre 2007.

300 personnes environ composaient le rassemblement de la Place Corbis. Des élus avec leur écharpe tricolore, les figures politiques locales (sauf Zumkeller !) les 38 avocats du barreau de Belfort en robe, des salariés de la Justice et les représentants des organisations en soutien (la FSU bien sûr).



trop drôle. Certains, comme Grudler ou Forni, se laissant griser par la situation, faisaient même montre de propos assez violents à l'égard de Rachida et du Damien. D'autres n'avaient pas peur de prédire la disparition de la Préfecture ! Alors on se mettait à rêver d'une longue esplanade, bordée de tilleuls, entre l'Atria et l'IA (si elle existe encore). Le truc a duré plus d'une heure et s'est clos par un gars d'un mouvement de défense des victimes. Les avocats vont continuer de dormir dans des sacs de couchages au Tribunal jusqu'à la décision attendue dans les prochains jours. On voulait encore croire au sauvetage. Je suis bien plus pessimiste qu'eux...

F.ESCAFFIT



On s'est caillé les meules mais ça valait le coup d'entendre les prises de parole successives. Le maire de Belfort, le président du Conseil Général, Grudler, le bâtonnier, Forni, Dreyfus Schmidt le vieux y sont tous allés de leur couplet anti-Meslot et c'était



Construire un mouvement qui fait mouche

Ou comment la maternelle du Martinet a finalement obtenu son ouverture de classe

Elaborer une action :

Les collègues construisent, avec le SNUipp une action qui se veut concertée, progressive, efficace. Premier temps : une pétition réclamant le respect de la décision de CTP d'ouverture et le respect de la grille départementale d'ouverture. En cas de blocage, la menace d'un rassemblement et d'un mouvement de grève sont prévus.

Accompagner l'action :

Les syndicats ont rempli leur rôle institutionnel : demandes intersyndicales de CTP (refusée), représentation des revendications auprès de l'Inspection... Mais l'IA semble appliquer la méthode de son mentor, Sarkozy : écouter, prôner l'ouverture, laisser pourrir, surtout ne rien lâcher, envoyer un IEN compter les élèves un après-midi, le jour de la fête de l'Aid el Fitr.

Y aller ensemble

Dans un but d'efficacité maximale et de réactivité, la pétition est proposée à l'ensemble des collègues ZEP/REP du département par le biais du « réseau ZEP/REP ». En une semaine environ, la totalité des collègues (-1) des 21 écoles ZEP/REP signent la pétition et soutiennent l'initiative, donnant du courage aux maitresses de la maternelle.

Le rappel des faits:

En CTP, le 6 septembre, l'IA d'alors, un peu aidé par vos représentants, promet l'ouverture de la 3^{ème} classe dans l'école maternelle du Martinet à Offemont mais en diffère l'ouverture jusqu'à ce qu'elle en franchisse le seuil (enfants encore en vacances). Malheureusement, une fois tous les élèves arrivés, le poste (qui existe) est vide, les demandes d'ineat sont épuisées par les départements voisins, et il ne reste que 5 candidats sur la liste complémentaire. Le rectorat tarde à répondre puis annonce son refus de satisfaire la demande

Informers les parents :

Les parents informés et offusqués ont rédigé et signé massivement leur propre pétition. Ils étaient également prêts à se rassembler.

Utiliser le SNUipp :

Les ressources en temps, en énergie et en expérience du SNUipp ont permis de secourir les collègues d'une partie non négligeable de la tâche : corédaction de textes, accompagnement de la pétition (téléphone, visites aux écoles, ...), relais auprès des partenaires, de la préfecture, éventuellement des médias.

Prendre finalement la main :

L'IA ne comptant pas revenir sur sa décision, les pétitions plus que légitimes étant signées par les collègues et les parents, l'IA ne proposant toujours aucune avancée, la phase suivante se met en place : IA, CG et préfet sont informés de la volonté de l'ensemble des collègues ZEP/REP de faire grand bruit de cette affaire lors du CDEN, si rien ne bougeait d'ici là (si l'ouverture n'y était pas officialisée, les choses se seraient forcément durcies). Et ce n'était pas trop: il a fallu l'intervention du préfet qui ne voulait pas qu'on gâche cette « rentrée tranquille » pour que l'IA entende enfin les arguments des enseignants et de la raison, 2 jours avant le CDEN.

de LC. On est déjà fin septembre, mais l'Inspection continue à chercher des solutions. Le 8 octobre, à peine arrivé, un appel du nouvel Inspecteur d'Académie consterne les collègues: « Mon prédécesseur a dit qu'il différerait l'ouverture, et bien j'applique sa décision en la différant d'un an... ».

Vous enseignez en zep/rep et vous voulez vous inscrire au forum zep/rep du 90?

Envoyez un message avec votre nom et celui de votre école à :

reseauzep90@gmail.com



Conclusion :

L'école n'a certes, dans cette affaire, que récupéré ce qui lui était normalement dû. Mais la solidarité exprimée dans ce mouvement et le fait de pouvoir faire entendre raison à l'IA alors que celui-ci semble déjà vouloir imposer sa fermeté est encourageant : la mobilisation paie. Et le SNUipp en a été un outil efficace.

Remplacements - absences - formation: le ras le bol des collègues

Autorisations d'absence

La note de service du 11 octobre 2007 concernant les autorisations d'absence, signée de la main de notre nouvel inspecteur d'Académie, montre une nouvelle organisation de notre hiérarchie.

L'IEN chargé jusqu'alors d'accorder ou non l'absence, se voit attribuer un rôle de simple conseiller de l'IA : la décision ultime étant octroyée à ce dernier. Ce n'est qu'en cas exceptionnels où les délais sont trop courts pour un acheminement de la demande par courrier, que l'IEN est consulté et autorisé à répondre ou non à la de-

mande par téléphone.

Que dire ???

Il semblerait que notre cher Président ait un disciple de plus dans notre département...

D'autre part, faisons nous encore partie du service public ??? Si je me pose cette question c'est parce que j'ai l'impression que cette même note de service remet en cause le mot d'ordre actuel de continuité du service public. En effet, notre administration semble en oublier le sens : *le remplacement d'un enseignant bénéficiant d'une autorisation d'absence ne peut être systématique [...]*

En revanche, *en aucun cas, la déviance d'une autorisation d'absence ne doit avoir pour conséquence le refus d'accueil des élèves dans l'école.* Doit-il en être de même pour des absences prévues voir obligatoires (comme pour certaines formations continues) dans les écoles à 2 ou 3 classes et qui ne sont pas remplacées ???

Si j'ai bien compris la leçon, à nous de nous débrouiller pour assurer nous même la continuité du service public, qui, selon M. Claude PICANO, *demeure une priorité absolue.*

Quels en sont les moyens ???



Prochaine Réunion maternelle: mardi 20 nov

Un certain nombre de collègues de maternelle, se sont réunis mardi 16 octobre au SNUipp. De l'avis de tous, nous devons mener une campagne en défense de l'école maternelle dont l'avenir, à moyen terme paraît menacé.

Une première étape consiste à lire la motion qui suit motion au premier conseil d'école de l'année et à l'intégrer au compte-rendu.

La FSU a fait de cette motion une déclaration préalable au CDEN du 24 octobre. Nous envisageons d'autres actions et informations.

Une prochaine réunion pour en décider, aura lieu le 20 novembre (soir de la grève fonction publique, EN) à 20 heures au SNUipp, salle 350 Maison du peuple. L'ensemble des collègues est invité.



Motion « Conseil d'école » : Pour la défense de l'école maternelle.

Depuis quelques années, une série d'indices nous font craindre pour l'avenir de l'école maternelle, premier palier du système éducatif français :

- Effectifs constamment en hausse dans les classes
 - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans remise en cause, même en ZEP /REP
 - Formation initiale et formation continue des enseignants pratiquement inexistantes
 - Remplacement des maîtres absents non prioritaire
 - Possibilité pour les Agents Techniques des Ecoles Maternelles d'effectuer d'autres tâches dans d'autres structures de la petite enfance
 - Non respect des « grilles » pour les ouvertures et fermetures de postes
 - Rattachement dans les textes, la formation et parfois même physiquement, de la grande section au cycle 2 de l'école élémentaire
 - Possibilité pour les enfants d'être accueillis en crèche jusqu'à l'âge de 4 ans
 - Absence d'un Inspecteur Départemental spécifique
- Elle a également été, à cette rentrée, la cible du gouvernement : le rapport du haut conseil de l'Education a ouvertement rendu

la baisse de scolarisation responsable d'une partie de l'échec scolaire. Depuis 2000 le nombre d'écoles maternelles françaises est en baisse, de nombreuses écoles sont fermées (dans le département : Louise Michel et Jacques Prévert)

L'école maternelle, reconnue dans le monde entier comme un modèle, adoptée par les parents d'élèves qui l'ont investie depuis un demi siècle, défendue par les enseignants comme un maillon incontournable de l'Ecole, pourrait, si l'on n'y prend garde et si personne ne la défend devenir un réservoir de postes pour l'école élémentaire : il n'est pas possible de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite tout en conservant les mêmes services rendus.

On peut voir poindre une volonté de désengagement de l'Etat et il est possible d'imaginer qu'il abandonne la politique de la jeune enfance aux collectivités territoriales, à charge pour elles, selon leur volonté politique et leurs moyens financiers, d'envisager la prise en charge de la petite enfance.

L'école maternelle est cependant un gage d'égalité sur tout le territoire. Elle a fait ses preuves comme moyen de lutter contre l'échec scolaire. Ses missions d'éducation et d'enseignement font d'elles une étape incontournable de l'école. Il est nécessaire d'améliorer ses qualités en menant une politique ambitieuse et en lui consacrant les moyens nécessaires à faire baisser son taux d'encadrement.

Remplacements - absences - formation: le ras le bol des collègues

Courrier envoyé il y a déjà quelques temps, sous le règne de Sevestre Ier, par un collègue en colère.



Un de nos collègues vient de perdre son papa. [...] Le daka autorisera (nos) absences, **mais sans traitement !**

Si il continue, c'est lui qui va se faire traiter!

Qui est donc ce fantastique personnage capable d'une telle empathie? N'a-t-il jamais connu pareille situation?

Le vieux monsieur qui vient de mourir ne lui en voudra pas, c'est sûr! Je n'en dirais pas autant de ceux qui voudraient accompagner ses enfants (amis instits), ses petits enfants et ses arrière-petits-enfants (nos actuels et anciens élèves).

Tout ça pour dire que je me demande comment on peut imaginer une seule

En raison de la difficulté d'assurer tous les remplacements, je vous demande impérativement de prendre contact avec le service qui en est chargé (tél : 03.84.46.66.07) afin d'organiser, le cas échéant, la répartition de vos élèves dans les autres classes. Je vous rappelle la nécessité absolue de maintenir la continuité du service public de l'enseignement quelles que soient les circonstances. Le petit papillon qui accompagne les stages dorénavant (envoyé par une collègues)

seconde que nous puissions profiter de moments aussi difficiles et tragiques pour prendre du bon temps! Je pense que quand on est à ce poste-là, on devrait être capable (et il en a les moyens) de faire du cas par cas. Si vraiment il y a dans notre corporation tant de gens qui profitent basement des grandes largesses de l'EN, qu'on s'adresse à eux et rien qu'à eux!!! Moi je me dis que chaque fois qu'on va travailler en ayant mangé un demi tube d'aspirine, avalé le contenu d'une bouteille de sirop, fait quatre ou cinq inhalations... et bien, on est drôlement con avec un grand k. (Et si on disait non au dopage?)

Dans mon école, (et pas que là) j'en

connais plein des « andouilles » qui viennent travailler avec 39€ et des cachets dans le cartable! D'autres qui confient leur enfant malade à des nounous bien sympa qui acceptent de les garder. D'autres encore qui s'arrangent avec leur mari pour « partager » les absences.

Je veux bien que ce soit la mode de casser du sucre sur notre dos et que nous devions endosser la responsabilité de tous les maux de cette société qui part à vau l'eau... mais je dis que ça suffit. Je me suis vraiment demandé si je comprenais bien le message que m'a transmis la secrétaire de notre circonscription. »

CR Audience Daka

le 12/10/07 avec Géraldine, Émilie et Marie-Christine

Nous demandions une audience pour nous présenter et pour parler du cas de l'école Martinet (qui a eu une issue heureuse depuis) et c'est le Daka qui a démarré avec un petit discours introductif pour poser le décor en 3 points :

il a constaté que sur notre département « l'analyse des effectifs était très délicate, qu'il y avait une baisse des effectifs partout (primaire comme secondaire) qui n'était pas prévue mais qu'il faudra gérer dans le contexte de la LOLF » (en gros ça va saigner sous prétexte de bien gérer l'argent du contribuable)

Il se base sur les résultats de l'entrée en 6^{ème} pour situer nos élèves (référence unique) et ne veut pas qu'on parle de déterminisme social (balade-toi au pied des HLM des Rési et on en reparlera !)

Il est surpris (mais « se garde de porter un jugement ») du réseau des écoles de notre département avec une classe unique en maternelle en ville

par exemple, des classes que de « 2 ans » aux Glacis, beaucoup de regroupements intercommunaux (mais on sent qu'il va fourrer son nez là dedans car ça le gêne !)

Quand on a pu enfin en placer une et qu'on lui a fait remarquer que depuis plusieurs années notre département souffrait des fermetures répétées (35 emplois retirés pour 300 élèves en moins) et ne se sentait pas défendu par les Dakas précédents au niveau académique, il a dit que son rôle n'était pas de défendre le département mais de présenter au ministère « une donnée très précise de l'état des lieux du département » (en gros des chiffres et pis c'est tout !). Enfin il a annoncé (on ne sait pas si c'est national mais probablement en vue de la classification à venir des ZEP) qu'il allait faire le total du coût des ZEP (comparatif avec une école hors ZEP en matière de maîtres en plus, indemnités ZEP...) à mettre en parallèle avec les résultats des élèves (il n'a pas parlé de rentabilité mais c'est tout comme).

En conclusion, même si c'est un ex-prof de langues, monsieur l'inspecteur est friand de chiffres. Il se plaît à jouer aussi avec les mots nous rabat-

tant les oreilles avec la définition de « différé » (qualificatif utilisé dans le courrier de l'ancien Daka concernant l'ouverture au Martinet, histoire de nous narguer) et plaçant à plusieurs reprises son idée phare « nous ne sommes pas là vous [les syndicats] et moi pour faire de la cogestion » (de quoi a-t-il peur ? le bruit court que les syndicats mènent le Territoire et qu'il va changer cela, je me gausse !!)

Géraldine

Plus de moyens pour les Zep



Vous pouvez consulter les résultats des CAPD sur le site du SNUipp90

CAPD Stages

Le 25/10/07 avec Géraldine et Pascal

Qu'est-ce qu'on peut vous dire de cette CAPD ?

Nous avons appris de la bouche de notre docte IA ce que voulait dire ADSL en anglais d'Oxford. Contents qu'on était.

Nous avons également bénéficié d'une étude, digne du petit Robert, du mot "différé", par le même docte IA. Voilà pour l'essentiel.

La CAPD ? Ah, ben faut dire que les documents qu'on nous avait transmis contenaient "des erreurs", et qu'ils étaient "incomplets" de l'aveu même de l'administration.

Mais ATTENTION ! L'an prochain le Docte a annoncé que ça allait changer ! On va voir ce qu'on va voir...

Pour cette année, quelques personnes ont été retenues pour quelques stages sur le temps scolaire. Beaucoup ont été ou vont être désignés sur d'autres stages (T1, T2, directeurs...)

On n'a pas trop écouté la litanie des stages hors temps scolaire: tous les de-

mandeurs sont servis. Qui en doutait ? En fin de CAPD, l'IA s'est interrogé : "Mais pourquoi n'y a-t-il pas de stage EPS au Plan de Formation cette année ?"

Bonne question. Quand on nous a présenté le projet de Plan de formation l'an dernier, l'heure supplémentaire d'EPS n'était pas encore imposée par notre ministre Darcozy. Qu'il est dur de prévoir les volontés présidentielles !

M'enfin, l'an prochain, tout ira pour le mieux. On nous a même parlé de stages "humanistes" à vocation culturelle. L'hypoglycémie rôdait sans doute.

Pour conclure, je voudrais juste rappeler à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qu'il y a une dizaine d'année le Territoire de Belfort pouvait se targuer d'une bonne offre de formation continue. Au fil des ans, les moyens de remplacement ont été réduits ou détournés. Les offres de stages ont évolué, "sauvegardées" par les stages à remplacements PE2.

Je ne voudrais pas que dans un proche avenir, le Territoire de Belfort tombe aussi bas que l'Isère, département bien

connu de notre IA.

L'Isère a le bonnet d'âne de la formation continue selon les chiffres du Ministère de l'Éducation nationale pour l'année 2005/2006 (DGESCO).

Seuls 17 % des enseignants de ce département ont une chance d'accéder à la formation.

On va voir ce qu'on va voir.

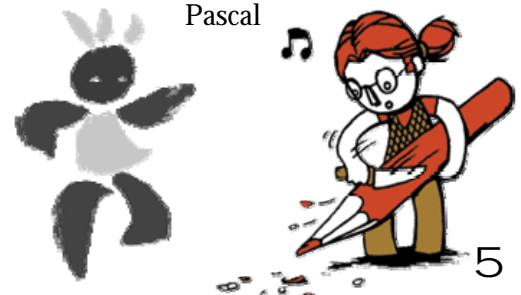
Pascal Ackermann

PS : Après la CAPD, on a appris que les résultats de cette CAPD étaient sur Internet, sur I-Prof, la veille de la réunion ! On nous a affirmé que c'était un test grandeur nature, qui n'a pas duré très longtemps.

Nous lançons donc un grand jeu : Celui qui tombe sur les résultats des mutations de 2008, avant la CAPD du premier mouvement, gagne un filet sacrement garni.

Tous à vos ordinateurs !

Pascal



Le SNUipp à l'Inspection

CDEN :

Le 24/10/07 avec Marie-Christine et Olivier pour le SNUipp/FSU; Jérôme et Sylvain pour le snes/FSU

Le préfet, président de la réunion et représentant de l'état, était absent.

Devinez qui le remplaçait ?

L'IA en personne : jouant tantôt le rôle du président de séance, tantôt celui de l'Inspecteur d'Académie du plus petit département de France. Ubuesque !

Encore un qui veut tout faire et être partout à la fois ?

En gros et en un peu grossier, l'IA a dit : mon prédécesseur a fait des conneries (à sa place, je n'aurais pas ouvert, même de façon différée à Martinet, point barre) je les assume au nom de la continuité. A la rentrée prochaine, ça va saigner et j'assumerai aussi, d'ailleurs, ce que vous appelez « grilles » ne sont que des indicateurs départementaux établis de façon concertée mais l'Inspecteur

CR CAPD Promos:

Le 16/10/07 avec Véro et Gégé.

Introduction de monsieur l'Inspecteur : « je suis là pour appliquer ce que le gouvernement veut mettre en œuvre. Je ne demanderai jamais la cogestion. » (c'est son mot fétiche ou sa méthode Coué à lui). A part cela rien de transcendant si ce n'est que Monsieur

d'Académie décide en fonction des moyens qui lui sont donnés par le ministre puis le recteur. Attendons nous donc à de beaux jours.....d'autant que les effectifs sont à la baisse !

Pour ce qui est de la transparence des documents fournis, aux questions précises concernant des colonnes de tableaux qui ont disparu, le nombre de remplaçants implantés inexact (59 en fev 2007, 53 en oct 2007, 49,5 en réalité), l'IA a avoué ne pouvoir nous fournir aucune explication. Un CTP demeure donc nécessaire pour éclaircir tout ça.

Celui que nous avons demandé a été refusé alors que les textes officiels nous sont favorables.

Faudra-t-il aller au TA ?

Quelques pistes pour l'an prochain peut-être :

- Il va diligenter une enquête pour connaître les raisons de la différence entre les prévisions et les constats. Base élève va tourner à fond. A ce propos, un

est beaucoup plus au fait des ficelles techniques des CAPD que son prédécesseur qui se laissait bercer par la litanie des noms des promos. On retiendra juste une petite annonce qui a fait son effet sur le personnel de l'inspection : « il y aura une reconfiguration de l'administration de l'IA [...] je fais avec les moyens qu'on me donne », ah ben oui c'est pas toujours les petits qui prennent,

le nombre de fonctionnaires diminue et pas que dans les classes ! Enfin on est loin de l'ambiance bon enfant d'antan (ne voyez là aucune nostalgie de ma part), on sent même une certaine tension chez les personnes qui nous font face [les IEN et personnel administratif], et je ne sais pas pourquoi mais ça ne me fait même pas rire...

- Sur l'école maternelle : Il a constaté que la France était l'unique pays au monde à offrir à la petite enfance un encadrement par un personnel enseignant à bac +5 et qu'il fallait se poser des questions sur le coût, même si le ministre ne parlait pas de la supprimer.

- Du côté des IMF : Il a indiqué, quelque peu offusqué, que notre département fournissait 6 équivalents temps plein pour la formation des maîtres qui était désormais rattachée à l'université. Ces postes ne profitent donc pas à l'école, mais à l'université !

Les ZEP deviennent des « réseaux de réussite scolaire ». Aucune autre précision sur les conséquences sur notre département.

Marie-Christine

le nombre de fonctionnaires diminue et pas que dans les classes ! Enfin on est loin de l'ambiance bon enfant d'antan (ne voyez là aucune nostalgie de ma part), on sent même une certaine tension chez les personnes qui nous font face [les IEN et personnel administratif], et je ne sais pas pourquoi mais ça ne me fait même pas rire...



Remplacements - absences - formation: le ras le bol des collègues

Courrier envoyé par une collègue

Lundi midi j'apprends que je suis convoquée à un stage aujourd'hui jeudi (jour libéré, étant à temps partiel), ce qui ne m'arrange guère car en plus de l'école, j'ai (malheur à moi) une famille composée de 3 enfants et d'un mari ! Ce qui fait que ma journée du jeudi habituellement je ne me tourne guère les pouces mais je prépare au maximum ma semaine à venir ce qui ne m'empêche pas de travailler malgré tout le week-end et le soir (évidemment !). Cette journée de formation venait donc troubler une organisation qui me permet de ne pas sombrer dans des difficultés d'ordre professionnel et familial.

Donc ce matin je me suis rendue, bien disciplinée que je suis, à ce stage avec un sentiment d'amertume, sachant que demain se déroule le même type de session, pour un autre groupe. Mais il était sûrement plus facile de ne me pas avoir à me remplacer ! vu la pénurie de TR actuellement. La personne qui animait le

stage a cru bon d'indiquer que cette journée, nous ferait à tous une coupure qui était la bienvenue dans notre gestion quotidienne de la classe depuis la rentrée. Je me suis donc permise de prendre la parole et de préciser les conditions de ce stage pour moi, comme je vous l'ai précisé ci-dessus. Et là il m'a été répondu qu'il n'était pas possible de prendre en compte tous les cas particuliers, tel que le mien. A suivi un échange assez vif dans lequel j'indiquais pouvoir comprendre les difficultés administratives, mais que je voulais au moins à un moment donné être entendue dans ma difficulté. Et là, l'IEN qui était présent a pris la parole et a dit que l'intérêt du service et l'intérêt des élèves primaient. Ce que je veux bien entendre, mais quand je lui ai répliqué que ma classe n'étant pas encore prête pour demain, puisque je me trouvais en forma-

tion plutôt qu'à préparer, je ne voyais pas vraiment l'intérêt des élèves dans cette histoire. Il m'a rétorqué, sur un ton qui était sans appel: "ce genre de préoccupations je ne veux pas les entendre !"

Alors j'avoue que là je me suis sentie méprisée dans ma condition de professionnelle face à ma hiérarchie et dans ma condition de femme qui essaie de concilier au mieux les différentes facettes de ma vie. On aura beau jeu de nous faire des journées de la femme, de prétendre aider les filles à accéder aux métiers scientifiques Tant que l'on entendra encore ce genre de remarques de la part de personnes qui sont sensées nous accompagner dans notre vie professionnelle, je me dis que la place de la femme dans notre belle société n'est pas encore bien prise en compte.





D'où vient la sécu ?

Après la guerre contre le fascisme, l'esprit de progrès et le rapport de force créé par la résistance, ont imposé une idée de « protection sociale solidaire »

3 principes procèdent de son élaboration :

Universalité : toute personne vivant sur le sol français doit être couverte. On voit aujourd'hui comme cette idée généreuse et humaniste se trouve battue en brèche par l'idéologie rétrograde en cours.

Unité : 1 seule caisse pour tous les risques (vieillesse, maladie, famille ...) Il y a maintenant plusieurs caisses dont l'UNEDIC et la nouvelle branche « dépendance » alimentée par un jour férié en moins et maintenant les franchises.

Démocratie : La gestion devait être conjointe salariés/état. Le patronat y a fait son entrée en 1967, alors qu'il n'a rien à y faire (les cotisations versées font partie de notre salaire dit différé), il n'y a pas eu d'élections depuis fort longtemps, l'état fixe le budget, mais pas le prix des médicaments....

3 piliers indispensables à son fonctionnement :

Politique économique de plein emploi : c'est une part du salaire de chaque travailleur qui remplit les caisses. Quand notre salaire est bloqué, nos cotisations sont bloquées, la part de notre salaire versée directement par les entreprises fait l'objet d'exonérations non compensées par l'état, si il y a du chômage, c'est autant d'argent en moins pour la sécu : **100 000 emplois en moins, c'est 1,5 milliards d'euros en moins !!**

Politique sanitaire de prévention et d'équipements sanitaires

Seulement 2 % du budget de la branche maladie y est consacré. Les conditions de travail et environnementales de plus en plus dégradées, la nourriture dénaturée pèsent lourdement sur les dépenses. Avec les franchises, les plus pauvres retarderont encore davantage les soins, et à terme, cela coûtera donc plus cher.

Politique de répartition : on cotise selon ses moyens et on est soigné selon ses besoins

Dans l'esprit initial de la sécurité sociale, la csg est injuste car elle est supportée à 93% par les salariés, un jour férié c'est injuste. 1 euro la consultation c'est injuste, les franchises sont injustes, le forfait hospitalier est injuste.

Avoir besoin de cotiser de façon supplémentaire à une mutuelle ou bientôt devoir souscrire une assurance privée rompt également avec l'esprit de la SECU.

D'où vient l'argent de la sécu aujourd'hui ?



Essentiellement des salariés.

- Cotisations prélevées sur notre salaire et mutualisées
- Cotisations faisant partie de notre salaire et versées directement par l'entreprise (cotisations patronales).
- Taxes créées par l'état pour aider à son fonctionnement mais qu'il ne reverse souvent pas

On nous vole, puis on nous culpabilise !

- Exonérations des entreprises : 20 milliards d'euros en 2003. C'est une part de notre salaire qui nous est volé !
- Allègement de charges patronales : 2,3 milliards d'euros
Différentes taxes destinées à prendre en charge la santé des personnes rendues malades ou accidentées : L'état empoche mais ne reverse pas à la sécu. Ainsi, il nous vole :
Taxe sur le tabac: 7,8 milliards d'euros
Taxe sur l'alcool: 3,3 milliards d'euros
Taxe sur les industries polluantes : 1,2 milliards d'euros
Taxe sur les assurances autos (qui a servi à financer les 35 h) : 1,2 milliards d'euros

Certains revenus sont totalement épargnés, est-ce bien normal ?

Les revenus financiers qui ne cessent d'augmenter ne font l'objet d'aucun prélèvement pour la Sécu
Si on les taxait à 1%, nous aurions 1,6 Milliards d'euros.
Si on les taxait à 50 %, ce serait 82,5 Milliards. De quoi bien se soigner et bien prévenir les maladies.

En France, on dépenserait trop pour la Sécu ?

Comparons avec d'autres :

Nous consacrons 9,5 % du PIB pour nos dépenses de santé.
Aux USA, modèle libéral vanté par le gouvernement et le MEDEF, duquel nous devrions nous inspirer, c'est 14% du PIB, avec 45 millions de personnes sans aucune couverture.
Dans les pays nordiques et au Canada où les soins sont entièrement gratuits, avec une politique de prévention conséquente, on dépense moins qu'en France.

Les dépenses sont aussi des richesses

- La population doit avoir un haut niveau de confort de vie et donc il est normal de dépenser pour la santé de chacun.
- La recherche et la fabrication de nouvelles technologies médicales créent de la richesse.
- Les emplois dans un hôpital font vivre une ville. L'industrie pharmaceutique renforce le PIB.





On peut faire faire plus et mieux pour la santé

La santé est un droit, pas d'économies :

Les dépenses pour la santé de tous sont amenées à augmenter :

- L'espérance de vie augmente.
- Les nouvelles pathologies demandent des traitements lourds et coûteux.
- Les progrès technologiques font se développer des équipements chers et efficaces.

Nous ne pouvons admettre d'exclure certains d'un système de soins le meilleur pour tous.

Par contre, certaines dépenses sont directement liées à l'économie libérale que nous combattons :

- Les industries pharmaceutiques proposent aux médecins des stages attractifs pour leur faire vendre leur camelote sans souci de la santé publique.
- Le gouvernement a autorisé le prix libre et sans contrôle des nouveaux médicaments sortis.
- La recherche maximum du profit conduit les industries à ne pas se soucier de la pollution et de ses effets sur la santé.
- La nourriture est de moins en moins saine.
- La pauvreté de toute une frange de la population conduit à des conditions et une hygiène de vie déplorables.
- Le stress et l'insécurité sociale augmentent.
- Le déconventionnement de certains médecins peu scrupuleux pèse également.

Les accidents de travail et les maladies professionnelles dues généralement encore à cette course effrénée au profit devraient être à la charge de ceux qui en profitent.

La Sécu est à nous, nous devons décider.

Actuellement, les députés fixent arbitrairement les dépenses de santé, sans aucun contrôle, sans aucune étude épidémiologique. Ce sont aux usagers que nous sommes, aux associations de salariés et de malades, aux médecins d'évaluer au plus près les besoins, de développer un système de prévention capable d'imposer aux entreprises des normes sanitaires strictes, aux industries pharmaceutiques des médicaments efficaces et peu coûteux.

Toutes les dettes des entreprises et de l'état doivent nous être remboursées.

La politique du gouvernement est d'une clarté infinie pour qui sait observer : bouleverser le modèle social français et renvoyer l'emploi, la solidarité, le pouvoir d'achat, la protection sociale et la santé, les retraites et tout ce que constituaient les services rendus à chacun, à égalité sur tout le territoire (services publics), à la responsabilité individuelle de chacun et donc accroître les inégalités. C'est inacceptable !

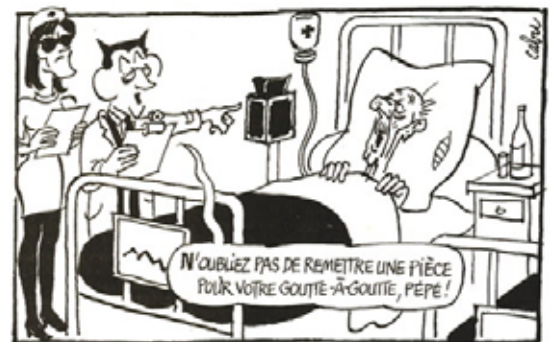
La FSU90 s'est mobilisée, aux côtés de la CGT, de Solidaires, du PC, de la LCR, du PS et de Lutte Ouvrière, de AC ! et de diverses associations familiales, pour organiser un rassemblement unitaire à Belfort, faire signer des pétitions s'opposant à la mise en place des franchises et rencontrer les députés Zumkeller et Meslot pour leur faire part de notre opposition à la casse des solidarités en matière de santé.

Les revenus financiers doivent être soumis à prélèvement.

Le SNUipp90 appelait les collègues à être en grève le 18 octobre pour protester contre ce bouleversement programmé de ce fonctionnement solidaire, dont l'école, service public d'éducation, fait partie.

Qu'une partie de la population soit anesthésiée, mal informée, endoctrinée par les discours simplistes de la majorité au pouvoir, on peut l'admettre, mais que des directions syndicales, sensées défendre les intérêts des salariés et ayant semble-t-il un projet de société progressiste soient absentes de ces mobilisations me paraît inadmissible et de l'ordre de la trahison.

Une rupture serait-elle consommée ?



Non, les malades ne doivent pas payer parce qu'ils sont malades !

M.C Welfélé



RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Organisées sur le temps de travail, les 1/2 journées d'information syndicale sont ouvertes à tous les collègues syndiqué(e)s ou non.

Vendredi 16 novembre 2007 dès 13h30 (salle 5)
Samedi 17 novembre 2007 dès 9h00 (salle 3.27)
Maison du Peuple BELFORT



Thèmes principaux :
Remplacements, formation continue
Compte Rendu CAPDs (promos, formation continue)
Compte Rendu CDEN et audience IA
Suppression du samedi matin,
Avenir des ZEP/REP, des IMF
Construction d'actions,
Questions diverses ou personnelles

On vous fait confiance, si un sujet demandait débat ou information, on sait que vous nous en ferez part. Cette liste n'est pas close, évidemment.

Consignes pour les 1/2 journées d'information syndicale.

1) Est-ce un droit ?

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12/6/87, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel, a obtenu l'accord des Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. Il prévoit deux 1/2 journées par an dans les écoles. Les inspecteurs d'Académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

2) Qui peut y participer ?

Tous les instituteurs, directeurs spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants ont le droit de participer à ces

réunions.

3) Est-ce qu'on est payé ?

Cette 1/2 journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

4) Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp 90 a informé l'Inspecteur d'Académie. Au plus vite, chaque participant informera son IEN et préviendra également les parents d'élèves. Cf. lettres ci-dessous.

5) Les enfants doivent-ils être accueillis ?

Non ! Directeur ou pas, si l'école se trouve fermée, elle sera fermée. Prévenez-nous de toute tentative de pression.

Modèle de lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82-447 du 28-5-82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de deux demi-journées d'information par an.

Pour cette année, une 1/2 journée aura lieu le
Vendredi 16 novembre 2007.
(ou samedi 17)

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.

Soyez persuadé que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous un meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre IEN

Nom:

Prénom:

École:

à M (Mme) l'Inspecteur (trice)
de l'Education Nationale de Belfort

En application des dispositions du Décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp

le vendredi 16 novembre à Belfort.
(ou samedi 17)

Date Signature



Réseau éducation sans fRontières

Le samedi 20 octobre, les RESF ont organisé dans tout le pays des rassemblements, des débats, des concerts, des rencontres et des initiatives de solidarité avec et autour de la condition des immigrés et des sans-papiers. Une quarantaine de villes se sont donc mobilisées contre la loi Hortefeux, projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. De nombreuses voix, de journalistes, d'intellectuels, de politiques, se sont en effet élevées contre ce texte qui rend de plus en plus difficile, à cause de nouvelles barrières légales et administratives, le rapprochement familial mais aussi le recours au droit d'asile.

À Belfort, deux familles ont été parrainées : la famille Sejdiu par Daniel Lanquetin, maire de Bavilliers et la famille Tallic par Chantal Bergdoll, maire de Auxelles-Haut. Ces deux maires ont eu le courage de soutenir ces familles alors que l'on sait que des pressions fortes se sont exercées sur nos élus pour les en empêcher, qualifiant les parrainages de délit. Pourtant, malgré cette forte mobilisation, l'assemblée nationale a adopté, le 23 octobre, dans sa version définitive, le projet de loi sur la maîtrise de l'immigration incluant le dispositif très controversé du recours aux tests ADN.

Les initiatives contre la politique de l'immigration ne vont donc pas cesser, et dans le Territoire une marche vers le local rétention de Delle a été organisée le 27 octobre. Oui, la mobilisation continue et continuera, c'est cela la démocratie.

Fatima

20 novembre: journée internationale des droits de l'enfant

Article 28 : Les enfants ont droit à l'éducation

« Les Etats nous reconnaissent le droit à l'éducation, sur la base du principe de l'égalité des chances. Pour cela : Nous devons pouvoir fréquenter gratuitement l'enseignement primaire. Cet enseignement est obligatoire.

Nous avons le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit.

L'enseignement supérieur nous est également accessible. »

Articles adaptés aux enfants disponibles sur la page resf90:

<http://www.educationsansfrontieres.org/?article7056>



Permutations informatisées

Les dates précises seront publiées dans la note de service qui paraîtra au BOEN début novembre 2007; le calendrier prévisionnel est le suivant :

A partir du 19 novembre : ouverture du service internet.

10 décembre 2007 :

fermeture du service internet.

11 au 13 décembre 2007:

Envoi des confirmations des candidatures dans votre boîte aux lettres I-prof

21 décembre 2007:

date limite du renvoi des confirmations.

22 février 2008 :

date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature et des

permutations dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur).

Fin mars 2008 :

résultats.

N'hésitez pas à consulter le SNUipp et à demander le dossier « changer de département »

xxx

Télé grasse et sucrée
L'UFC-Que choisir vient de publier un bilan sur les pu-

Concours de poèmes de la Ligue des Droits de l'Homme:

- Écrits pour la fraternité -

« être un enfant aujourd'hui, ici et ailleurs dans le monde »

Ce concours s'adresse aux classes de Grande Section maternelle, de l'élémentaire, de collège, de lycée et d'Institut Médico Éducatif.

Le thème choisi cette année peut évoquer l'enfant de différentes manières: ses joies, ses peines, sa place dans la société, l'image que cette dernière donne de lui ou l'avenir qu'elle semble lui réserver, les espoirs qu'il porte, etc.

L'année 2008 allant être marquée par le soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il a semblé important que ce thème soit également abordé sous l'angle de l'universalité des droits de l'enfant.

Sont acceptées toutes les œuvres en prose ou en vers, dactylographiées ou manuscrites, illustrées ou graphiques.

Elles seront à retourner à la LDH pour le 31 mars 2008. Une première remise de prix organisée par le jury local aura lieu mi-avril.

Une réunion est organisée pour répondre à vos questions et entamer la réflexion le mardi 27 novembre à 18h00 à la Maison du Peuple.

Pour contacter, s'informer ou s'inscrire :

Envoyez un mél (resf90@gmail.com)

Consultez notre page sur la toile :

www.educationsansfrontieres.org

(rubrique « 90 _Territoire de Belfort »)

Téléphonez: 03 84 21 49 11 (Fatima)

03 84 26 87 22 (Olivier)

en vrac

dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples

dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur).

Fin mars 2008 :

résultats.

N'hésitez pas à consulter le SNUipp et à demander le dossier « changer de département »

xxx

Télé grasse et sucrée
L'UFC-Que choisir vient de publier un bilan sur les pu-

blicités dans les programmes télévisés spécifiques destinés aux enfants (consultable sur le site de l'UFC).



L'association constate que 87% des publicités diffusées dans les programmes pour enfants vantent des produits gras ou sucrés, ce qui favorise, selon eux, l'accroissement de l'obésité infantile.

xxx

Maîtresse, y m'a traité
« Espèce de Sarkozy! »

Entendu dans une cour du département.



LA GRÈVE ? MAIS QUELLE DROLE D'IDÉE !!! AG: 9h00 - Manif: 10h30 - Maison du Peuple

Nos salaires sont mirobolants ! Et en plus, ils sont revalorisés régulièrement !

Nous avons bénéficié de RTT et n'avons pas perdu de pouvoir d'achat. C'est pour cela qu'aucune négociation salariale n'est prévue cette année !

Ah, vous pensiez que les enseignants avaient subi une perte de pouvoir d'achat de 20% en 25 ans ?

Le nombre d'enseignants est largement suffisant : C'est pour cela que le gouvernement prévoit de supprimer 11 500 postes en 2008. Les effectifs de classe sont tout à fait satisfaisants : aucune classe n'a plus de 25 élèves ; finie l'époque où les seuils d'ouverture étaient à 27,5 en élémentaire et 32 en maternelle ! De plus, tous les enfants de deux ans dont les parents le demandent sont accueillis dans des classes adaptées à effectifs réduits.

Les élèves en difficultés sont sereinement pris en charge par des RASED complets qui ont enfin un secteur d'intervention leur permettant de travailler efficacement. Le temps où les psychologues scolaires devaient aller un jour par semaine palier à l'absence de psy dans certaines zones est révolu.

Enfin, les rythmes des enfants sont respectés. Les rythmes scolaires ont été re-

pensés après une large concertation de tous les partenaires prenant en compte les recherches engagées depuis des années et des bilans des différentes expériences.

La précarité n'existe pas dans l'Éducation nationale : les personnels précaires (AVS et EVS) ont obtenu un statut de la Fonction publique et une solide formation leur permettant de prendre en charge les enfants handicapés : finis les salaires de misère de 590 euros mensuels.

Nous ne sommes pas concernés par les régimes spéciaux. Après tout, les bénéficiaires des régimes spéciaux sont des privilégiés et aujourd'hui, chaque mesure gouvernementale fait en sorte de mettre fin aux privilèges. La Fonction publique regorge de privilégiés, tout le monde le sait ! En tout cas, des régimes spéciaux, il n'y en a pas dans l'Éducation nationale. Oups, ... si ... les mères de 3 enfants pouvant partir à la retraite après 15 ans de services ! Mais oui, ...mais c'est bien sûr, ...c'est un régime spécial !

Nous, nous n'avons de toute façon aucun souci à nous faire pour nos retraites. Rien dans les tiroirs : pas d'augmentation de la durée de cotisation, pas de recul de l'âge de la retraite, pas de modification du calcul des pensions, pas de recours aux

assurances privées.

Enfin, l'État respecte ses engagements et nous assure une formation continue de qualité à raison d'une semaine par an !

Vous vous sentez un peu fatigué(e)s ? La médecine du travail est là !

Vous rêvez de travailler plus pour gagner plus ? Vous pourrez bientôt essayer de vous faire embaucher par un directeur d'EPEP, proposer vos services pour de l'animation socioculturelle le samedi matin dans votre école, ou mieux ... soyez méritants et travaillez jusqu'à 65 ans !

Toutes les conditions, et les meilleures, sont donc réunies pour favoriser la réussite de tous nos élèves (et pour les autres, ... le socle commun suffira bien !)

Et la vie dans nos écoles est un long fleuve tranquille. Vraiment, quelle idée saugrenue cette grève !

Vous l'aurez compris, nous aurions préféré pouvoir en rire, mais ça n'est vraiment pas le cas !

Nous dirons notre colère et notre refus de cette situation en étant en grève et en manifestant le mardi 20 novembre.



SNUipp de l'Isère

Consignes en cas de grève - lettre aux parents: voir « appel pour le 18 octobre » arrivé dans les écoles

RÉGIMES SPÉCIAUX DES PARLEMENTAIRES

Même s'ils évitent de le crier sur tous les toits, nos hommes politiques bénéficient eux aussi de régimes aux petits oignons pour leurs vieux jours...

Le meilleur moment dans la vie d'un Président est-il vraiment celui où l'on entre à l'Élysée ? Erreur, c'est celui où l'on en sort. Dès qu'il a lâché son fauteuil, l'ex Président de la République à en effet touché une retraite de 18800 euros par mois, soit trois fois supérieure à son salaire de Président de la République. Dans le passé, l'ancien Président a été magistrat, député et président du conseil général, conseiller municipal et maire. Chacune de ces fonctions lui donne droit à une pension.

Les élus de la Nation (députés, sénateurs, président de la République), tout comme les commissaires européens et les membres du Conseil économique et social, jouissent discrètement de régimes de retraite hors normes...

L'Etat leur offre de grasses pensions sans qu'ils aient à cotiser bien longtemps. De fait, l'Etat ne dépense en tout et pour tout guère plus d'une centaine de millions d'euros chaque année pour boucler le budget de ces régimes dont 38,5 millions pour celui de l'Assemblée.

Ces régimes spéciaux sont donc largement appréciés et appréciables, d'autant qu'il est possible de pouvoir les empiler...
Qui dit mieux ?



CR DE LA JOURNÉE DE GRÈVE DU 18 OCTOBRE

Après bien des atermoiements, les "nationaux" SNUipp et FSU ont décidé de se joindre à l'appel des cheminots pour la défense des régimes spéciaux de retraite. Au SNUipp90, il nous est apparu évident d'emblée d'appeler à participer au mouvement, sous la forme d'une journée de grève. C'était bien là la première occasion depuis l'élection présidentielle de faire entendre notre mécontentement vis à vis des multiples attaques (une par jour en Septembre si j'ai bien compté!) sur les acquis sociaux, sur les salaires mais aussi sur la probité du métier d'enseignant. Aucun rendez-vous intersyndical n'ayant pu être trouvé (là-dessus, il y a beaucoup à dire), il fallait considérer que la première marche vers un rendez-vous unitaire en Novembre (on sait à présent que ce sera le 20) passait par une participation franche à la mobilisation des chemi-

nots et gaziers.
AG à 9h à la maison du peuple : autant les chiffres de grévistes ont été encourageants, autant la participation active des enseignants à cette réunion a été faible. Comme la quantité n'occulte pas la qualité, les interventions 1er et 2nd degrés ont été riches. Il semble qu'une vraie mobilisation peut se créer dans les ZEP de Belfort autour de la défense des postes (voire des établissements : on parle, au rectorat, d'un rapprochement Lycée Diderot - Lycée Cassin avec la fermeture de l'un des deux). Il a été question de la vraie fausse ouverture d'Offemont Martinet, obtenue depuis, grâce à une vraie mobilisation des personnels des ZEP.

11200 postes supprimés à l'échelon national dans le prochain budget ! Finalement, l'annonce ne suscite pas autant de remous qu'on aurait pu le prévoir.

"C'est quand même le double de l'année passée" relèvent certains. Les sujets évoqués sont nombreux : la menace de la mise en place des EPEP, les heures supplémentaires (défiscalisées!) octroyées généreusement à qui en veut (et même aux personnes à temps partiel), le pouvoir d'achat des enseignants... Un point a également été fait sur les actions passées et à venir du RESF. Les militants demandent que les actions futures soient placées sous le signe de l'interprofessionnelle et de la solidarité. S'il y a division, le gouvernement marchera encore plus vite vers les réformes utiles aux plus riches et au privé.

Fred ESCAFFIT



BASE élèves

Communiqué du SNUipp:
Le ministre de l'Éducation Nationale vient de nous informer que tous les critères « ethnicisés » étaient retirés de la base élèves (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine).

Le SNUipp se félicite de cette décision qui n'est pas étrangère à ses interventions et à la mobilisation des personnels.

Il poursuivra ses interventions et ses actions afin, notamment, de demander l'arrêt de l'expérimentation et qu'un bilan soit fait.

Paris, le 3 octobre 2007

×××

Lettre ouverte au président

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Cé, Ceméa, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, Fespi, FIDL, Francas, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Educ.

17 organisations (dont des mouvements pédagogiques, ce qui est rare) appellent à signer cette lettre ouverte au Président:

Pour la réussite de tous les jeunes, nous voulons d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.

Vous pouvez lire et signer la lettre sur le site du SNUipp.



Un mandat du SNUipp à la loupe



Le temps de travail et la suppression du samedi:

Les différents congrès du SNUipp se sont penchés sur le temps de travail des enseignants :

Le postulat étant que **toute réduction du temps de travail des enseignants ne doit pas nuire à la durée d'enseignement due aux élèves**. Ainsi, cette revendication était directement liée à une autre exigence que le SNUipp met en avant depuis sa création : « **plus de maîtres que de classes** ».

Le débat était également directement lié à la nécessaire concertation des équipes, d'où la revendication des « 24h +3 » ou des « 21h +3 », les 3 constituant les heures de concertation. Revendication d'autant plus légitime depuis le nouveau statut des professeurs des écoles, afin d'aller vers un alignement du temps de travail des enseignants du premier et second degré.

Aujourd'hui, le gouvernement nous annonce le contraire : on va réduire le temps d'enseignement des élèves, mais conserver la durée de service des enseignants !

Cette suppression du samedi matin, décision prise sans aucune concertation, soulève de multiples interrogations :

Quelles conséquences sur les programmes ?

Quelles modalités pour les heures de soutien ?

Que devient le temps réservé aux conseils des maîtres et aux conseils d'école ?

Comment s'organisera le service des enseignants ?

Et bien sûr, compte tenu des restrictions des budgets de la fonction publique, on va devoir accueillir encore davantage d'élèves dans nos classes !

Or il faut signaler qu'une heure d'enseignement à 29 par classe n'a absolument pas la même efficacité qu'une heure en petit groupe. De même que préparer et corriger sa classe n'exigera pas exactement le même temps selon le nombre des élèves que l'on a en charge.

Le temps de travail et l'efficacité de l'enseignement sont directement liés à la taille des classes.

Le système des heures supplémentaires :

Même si, à première vue, certains enseignants pourraient être satisfaits de la défiscalisation des heures supplémentaires, elle ne nous apparaît aucunement comme une avancée. C'est le « travailler plus pour gagner plus » avancé par Sarkozy. C'est surtout l'individualisme opposé à la solidarité, au sens où les charges sociales tout comme les impôts, constituent une part de salaire mutualisé (voire article sur la sécu).

Dans le second degré, ce sont des postes supprimés et une kyrielle d'heures supplémentaires quasi obligatoires allongeant d'autant le temps de travail des profs.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'heures sups est tel que le salaire peut être pratiquement doublé. Et sans aucune cotisation sociale ! Par contre, on doit pouvoir se payer une assurance complémentaire privée ! Et c'est ainsi que le trou de la sécu devient le gouffre !!!

Marie-Christine

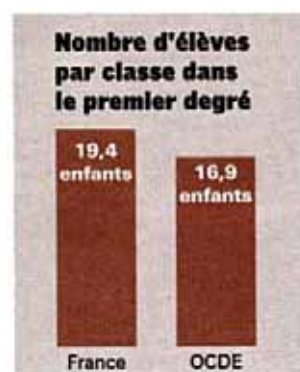
Quid des comparaisons internationales?

S'appuyant sur des comparaisons internationales, le ministère déplore que les élèves français aient beaucoup plus d'heures de cours que leurs camarades européens, sans pour autant obtenir des résultats supérieurs aux évaluations internationales. Mais, pour analyser ces résultats, d'autres données sont à prendre en compte : taux d'encadrement, contenus des programmes, présence ou non de disciplines sportives et artistiques sur le temps scolaire, sélectivité précoce du système éducatif, usage du redoublement, modalités de soutien aux élèves en difficulté, structure de la société, rythmes sur la journée, alternance temps scolaire/congés sur l'année...

(extrait du *Pour* d'octobre, journal de la FSU)

Un exemple : le nombre d'élèves par classe
(source : *Monde de l'Éducation* novembre 2006)

Ce calcul consistant à diviser le nombre d'élèves par celui du nombre d'enseignants ne reflète pas non plus la réalité dans les classes, puisqu'il faudrait enlever tous les postes d'enseignants affectés ailleurs que devant les élèves.



Être
syndiqué!
Pourquoi?

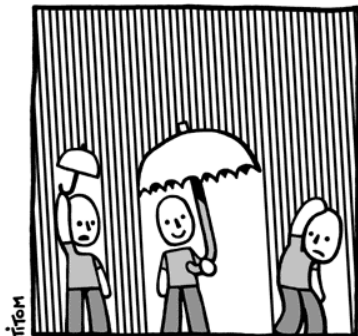


Adhérer c'est :

- faire vivre un lieu de réflexion, d'échanges, de construction et d'action
- permettre l'information et la défense des personnels
- permettre la lutte pour la défense de notre école, de nos conditions de travail et de celles de nos élèves.
- avoir des informations personnalisées sur sa carrière

La présence syndicale est indispensable à la survie de nos droits à tous, particulièrement en cette période de crise.

Aujourd'hui nos droits acquis au fil du temps par de longues luttes syndicales et le droit pour les enfants d'avoir une école de qualité sont de plus en plus fréquemment bafoués.



Militer, participer ou simplement soutenir le SNUipp, c'est une décision qu'il est temps de prendre ! Venez nous rejoindre !!

En adhérant au SNUipp/FSU vous lui donnez la possibilité morale et financière d'exister.



BULLETIN D'ADHESION 2007/2008
SNUipp / FSU du Territoire de Belfort

NOM: _____ Prénom: _____
 Adresse personnelle: _____
 Mél: _____ Tél: _____
 Nom et adresse de l'école: _____
 Catégorie (Instit/ PE): _____ Échelon: _____
 Montant de la cotisation : _____

COTISATION 2007-2008

TAUX = indice X 0,3

se reporter au tableau et rajouter la somme ci-dessous si vous faites partie d'une de ces catégories

Ch d'école: 1€ - Spécialisé: 5€

Direction < 5cl: 5€ - Direction >5cl: 8€

Temps partiel = cotisation 100% × taux de temps de travail avec un minimum de 80€

Retraités : 80€

☺ POUR 100€ de cotisation 66€ sont déductibles des impôts ci-dessous, prix de la cotisation par mois, déduction des impôts faite :

Cotisation à l'année	104 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €	180 €	200 €	220 €
Cotisation réelle par mois sur 12 mois	2,95 €	3,12 €	3,40 €	3,68 €	3,97 €	4,25 €	4,53 €	5,10 €	5,67 €	6,23 €

Echelon	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation
	Instit	Instit	PE	PE	PE - HC	PE-HC
1	340	102	348	104	494	148
2	356	107	375	113	559	168
3	365	110	394	118	600	180
4	372	112	415	125	641	192
5	382	115	438	131	694	208
6	389	117	466	140	740	222
7	398	120	494	148	782	234
8	419	126	530	159		
9	440	132	566	170		
10	468	140	611	183		
11	514	154	657	197		

Si vous payez en plusieurs fois, cochez les mois où l'on encaissera vos chèques.

sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun

- Je me syndique au SNUipp90 afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
 - au développement du service public et laïc d'éducation

Le SNUipp/FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp et la FSU.

Conformément à la loi, j'ai un droit d'accès aux données informatisées du SNUipp me concernant, données que je peux vérifier et corriger.

DATE :

SIGNATURE :

PAIEMENT: uniquement par chèque en 10 fois maximum. Dernier chèque encaissé au plus tard fin juin 2008. Vous choisissez vous même les fins de mois et le montant de vos mensualités. Une seule nécessité: le total des chèques doit correspondre au montant de la cotisation !

